

Conseil Communautaire du  
12 avril 2017

COMPTE RENDU

**Approbation du compte-rendu de la séance du 22 mars 2017**

Monsieur Delêtre fait constater qu'il était absent mais excusé  
Le compte-rendu de la séance est adopté à l'unanimité

Etaient présents :

BATHELOT Nadine - DHOS Lionel LEPAUL Michèle TRAMESEL Jean-Claude BROUTCHOUX Michel ROUX Christian DELAIRE Michel PETITGENET Sylvain COUSIN Thierry MARIE Anthony LAURENT Denise DE MALLIARD Henri BARDOT Georges DOILLON Marc DUHAUT Brigitte HUMBLOT Véronique MARIE Jean-Paul THOUVENOT Bernadette VINEY Daniel CORRIER Valérie HAGEMANN Marie-Odile RIONDEL Christian LADIER Dominique GRILLOT Alain GROSJEAN Christiane GROSJEAN Jean-François MIEGE Benoît AUBRY Patricia DAVAL Michel ROGER Bernard GRANDHAIE Jean-Louis LAURENT Paul GEROME Jean-Daniel GAUTHIER Bernard MOUGIN Marie-Jeanne MOUTON Bruno DESIRE Michel GALMICHE Bernard BIGÉ Pascal BAVARD Martine LARRIERE Liliane DOUCET Edith JOAQUIM Jean LEROY Hervé LARUE Sabine MILLEROT Jean-Paul VILMINOT Gaston COPPOLA Rosaire

Etaient absents excusés :

SAUNOIS Charles (procuration à RIONDEL Christian) – GROSJEAN Sylvain (procuration à GROSJEAN Jean-François) – NURDIN Véronique (procuration à GRILLOT Alain) – OUDOT Christiane (procuration à DAVAL Michel) – DAMIDAUX Alain (procuration à MIEGE Benoît) – BORDOT Thierry

Secrétaire de séance du 12 avril 2017 : Georges Bardot

**Vote des comptes administratifs, des comptes de gestion, et affectations du résultat**

Résultats 2016 et affectation des résultats des différents budgets

	Dépenses	Recettes	Résultat 2016			
Fonctionnement	184 974.44 €	270 610.74 €	85 636.30 €	<b>Résultats et affectation budget SPANC 2016</b>		
Investissement	154 864.13 €	184 538.41 €	29 674.28 €			
TOTAL	339 838.57 €	455 149.15 €	115 310.58 €			
	Résultat 2016	Report 2015	Résultat de clôture 2016			
Fonctionnement	85 636.30 €	-9 665.77 €	75 970.53 €			
Investissement	29 674.28 €	-42 904.76 €	-13 230.48 €			
TOTAL	115 310.58 €	-52 570.53 €	62 740.05 €			
	Résultat de clôture 2016	RAR dépenses	RAR recettes	besoin de financement	Affectation	Report en 2017
Fonctionnement	75 970.53 €	X	X	X	X	62 740.05 €
Investissement	-13 230.48 €	0.00 €	0.00 €	-13 230.48 €	13 230.48 €	-13 230.48 €

	Dépenses	Recettes	Résultat 2016			
Fonctionnement	69 084.64 €	70 484.42 €	1 399.78 €	<b>Résultat et affectation budget vergers de Fontenois 2016</b>		
Investissement	30 028.79 €	94 965.24 €	64 936.45 €			
TOTAL	99 113.43 €	165 449.66 €	66 336.23 €			
	Résultat 2016	Report 2015	Résultat de clôture 2016			
Fonctionnement	1 399.78 €	17 077.40 €	18 477.18 €			
Investissement	64 936.45 €	-12 697.34 €	52 239.11 €			
TOTAL	66 336.23 €	4 380.06 €	70 716.29 €			
	Résultat de clôture 2016	RAR dépenses	RAR recettes	besoin de financement	Affectation du résultat (cpté 1068 en 2017)	Report en 2017
Fonctionnement	18 477.18 €	X	X	X	X	15 716.29 €
Investissement	52 239.11 €	55 000.00 €	0.00 €	-2 760.89 €	2 760.89 €	52 239.11 €

	Dépenses	Recettes	Résultat 2016			
Fonctionnement	61 853.16 €	58 770.08 €	-3 083.08 €	<b>Résultat et affectation budget Chalets du lac 2016</b>		
Investissement	67 392.26 €	51 282.04 €	-16 110.22 €			
TOTAL	129 245.42 €	110 052.12 €	-19 193.30 €			
	Résultat 2016	Report 2015	Résultat de clôture 2016			
Fonctionnement	-3 083.08 €	2 102.98 €	-980.10 €			
Investissement	-16 110.22 €	48 584.62 €	32 474.40 €			
TOTAL	-19 193.30 €	50 687.60 €	31 494.30 €			
	Résultat de clôture 2016	RAR dépenses	RAR recettes	besoin de financement	Affectation du résultat	Report en 2017
Fonctionnement	-980.10 €	X	X	X	X	-980.10 €
Investissement	32 474.40 €	18 400.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	32 474.40 €

	Dépenses	Recettes	Résultat 2016			
Fonctionnement	376 149.51 €	383 729.21 €	7 579.70 €	<b>Résultat budget ZAC de la Combeauté 2016</b>		
Investissement	391 684.23 €	419 510.97 €	27 826.74 €			
TOTAL	767 833.74 €	803 240.18 €	35 406.44 €			
	Résultat 2016	Report 2015	Résultat de clôture 2016			
Fonctionnement	7 579.70 €	-7 494.98 €	84.72 €			
Investissement	27 826.74 €	-17 386.91 €	10 439.83 €			
TOTAL	35 406.44 €	-24 881.89 €	10 524.55 €			
	Résultat de clôture 2016	RAR dépenses	RAR recettes	besoin de financement	Affectation	Report en 2017
Fonctionnement	84.72 €	X	X	X	X	84.72 €
Investissement	10 439.83 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	10 439.83 €

	Dépenses	Recettes	Résultat 2016			
Fonctionnement	435 805.19 €	435 805.19 €	0.00 €	<b>Résultat ZAC de Demangevelle</b>		
Investissement	441 979.76 €	465 486.29 €	23 506.53 €			
TOTAL	877 784.95 €	901 291.48 €	23 506.53 €			
	Résultat 2016	Report 2015	Résultat de clôture 2016			
Fonctionnement	0.00 €	185 677.26 €	185 677.26 €			
Investissement	23 506.53 €	-209 183.79 €	-185 677.26 €			
TOTAL	23 506.53 €	-23 506.53 €	0.00 €			
	Résultat de clôture 2016	RAR dépenses	RAR recettes	besoin de financement	Affectation	Report en 2017
Fonctionnement	185 677.26 €	X	X	X	X	185 677.26 €
Investissement	-185 677.26 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	-185 677.26 €

	Dépenses	Recettes	Résultat 2016			
Fonctionnement	68 186.93 €	70 550.93 €	2 364.00 €	<b>Résultat budget ZAC de Conflans 2016</b>		
Investissement	52 979.53 €	135 964.30 €	82 984.77 €			
TOTAL	121 166.46 €	206 515.23 €	85 348.77 €			
	Résultat 2016	Report 2015	Résultat de clôture 2016			
Fonctionnement	2 364.00 €	409.56 €	2 773.56 €			
Investissement	82 984.77 €	-68 186.93 €	14 797.84 €			
TOTAL	85 348.77 €	-67 777.37 €	17 571.40 €			
	Résultat de clôture 2016	RAR dépenses	RAR recettes	besoin de financement	Affectation	Report en 2017
Fonctionnement	2 773.56 €	X	X	X	X	2 773.56 €
Investissement	14 797.84 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	14 797.84 €

	Dépenses	Recettes	Résultat 2016			
Fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	<b>Résultat budget ZAC de Montdoré 2016</b>		
Investissement	0.00 €	26 479.39 €	26 479.39 €			
TOTAL	0.00 €	26 479.39 €	26 479.39 €			
	Résultat 2016	Report 2015	Résultat de clôture 2016			
Fonctionnement	0.00 €	6 733.75 €	6 733.75 €			
Investissement	26 479.39 €	-33 213.14 €	-6 733.75 €			
TOTAL	26 479.39 €	-26 479.39 €	0.00 €			
	Résultat de clôture 2016	RAR dépenses	RAR recettes	besoin de financement	Affectation	Report en 2017
Fonctionnement	6 733.75 €	X	X	X	X	6 733.75 €
Investissement	-6 733.75 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	-6 733.75 €

	Dépenses	Recettes	Résultat 2016			
Fonctionnement	7 773 964.59 €	7 977 761.82 €	203 797.23 €	<b>Résultats et affectation budget général 2016</b>		
Investissement	1 105 676.65 €	1 181 701.48 €	76 024.83 €			
TOTAL	8 879 641.24 €	9 159 463.30 €	279 822.06 €			
	Résultat 2016	Report 2015	Résultat de clôture 2016			
Fonctionnement	203 797.23 €	643 138.86 €	846 936.09 €			
Investissement	76 024.83 €	127 050.07 €	203 074.90 €			
TOTAL	279 822.06 €	770 188.93 €	1 050 010.99 €			
	Résultat de clôture 2016	RAR dépenses	RAR recettes	besoin de financement	Affectation du résultat	Report en 2017
Fonctionnement	846 936.09 €	X	X	X	X	405 703.99 €
Investissement	203 074.90 €	1 800 450.00 €	1 156 143.00 €	-441 232.10 €	441 232.10 €	203 074.90 €

### Informations lors de la présentation des comptes administratifs

► Budget SPANC : l'excédent qui sera reporté permettra le financement de la campagne de contrôles périodiques qui s'étalera sur 2017 et 2018. Elle concernera 1 300 usagers. Il est à noter que dans les recettes 2016 – section de fonctionnement – sont comprises deux années de redevance (2015 et 2016).

► Budget Chalets du Lac : divers travaux ont été effectués sur le site avant l'arrivée du nouveau locataire. Il faut noter qu'une part variable sur l'hébergement sera versée par le locataire à la CCHC (résultats de location sur l'année 2017).

► Budgets ZAC : il est précisé que ces budgets ne présentent que des constatations de stocks – ces budgets fonctionnent comme un budget d'investissement : stock initial en début d'année – stock final en fin d'année – aucune variation sauf en cas de vente. En ce qui concerne la ZAC de Demangevelle : des parcelles de terrains seront comptabilisées en vente en 2017. ZAC de Conflans : une vente de terrain a été effectuée en 2016.

Les comptes administratifs, les affectations de résultats et les comptes de gestion sont adoptés à l'unanimité sous la présidence de Monsieur Bardot pour les votes.

### Votes des Budgets primitifs 2017

#### - Budget principal

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	8 687 965,59 €	8 687 965,59 €
Investissement	2 558 593,60 €	3 113 933,59 €

Le budget est adopté à la majorité  
29 voix pour – 21 voix contre – 3 abstentions

#### - Taux CFE – TH – FB – FNB

- Vote de la CFE : le taux de 20.26 % est voté à l'unanimité
- Vote de la TH : le taux de 10.12 % est voté à la majorité  
29 voix pour – 22 voix contre – 2 abstentions

- Vote de la TFB : le taux de 1.79% est voté à la majorité  
29 voix pour – 22 voix contre – 2 abstentions
- Vote de la TFNB : le taux de 4.03 % est voté à la majorité  
29 voix pour – 22 voix contre – 2 abstentions

#### Débats lors de la présentation du budget général et vote des taxes

- Le DOB fait ressortir un besoin de faire des économies
- Monsieur de Maillard fait constater que le bulletin de la CC est riche car fait avec du papier glacé – Monsieur le Président signale que le papier recyclé est plus cher ! aberrant mais ..
- Monsieur Miège est étonné que l'enveloppe qui concerne les contrôles électriques obligatoires baisse de 3 000€
- Monsieur le Président : on ne les fait pas tous
- Monsieur Miège : que fait on en cas d'incendie ? C'est une obligation – il s'agit de la protection des personnes dans des locaux publics
- Monsieur le Président : nous ferons des économies par ailleurs pour les financer
- Pistes d'économie :
  - Baisse des enveloppes budgétaires pour les Associations – pas de subventions aux clubs sportifs
  - Baisse des indemnités des Elus : économie de 22 000€
  - Premier grand débat : Fermeture du poste du chargé de mission de tourisme fin 2017 et ce après l'étude de la Voie Verte
  - Monsieur Vilminot : « le tourisme est une grosse compétence de la CC – C'est un peu prématuré de parler licenciement »
  - Madame Hagemann est d'accord avec Monsieur Vilminot
  - Monsieur Vilminot : c'est une ineptie dans un raisonnement général – on développe le tourisme – l'OT – on imagine mal Monsieur Désiré travailler seul – le tourisme fait partie du développement économique – sinon on arrête tout
  - On parle de fin 2017 – nous pourrions attendre pour prendre une décision : nous n'avons encore aucune vision de l'OT
  - Marc Doillon : la fermeture de poste a été amendée
  - Monsieur Vilminot : quelle motivation pour l'agent de travailler avec une épée de Damoclès sur le dos
  - Monsieur Désiré : pourquoi on le licencie ? car c'est le plus fragile de la CC ( CDD )  
Ce sont pourtant des missions très particulières – les sentiers de randonnées relèvent d'un droit spécifique –
  - c'est un contrat de droit public
  - Monsieur Grillot : les dépenses et les recettes sont enregistrées dans le BP 2017 – c'est une décision en perspective
  - Etonnement d'entendre trois vice-présidents en désaccord sur ce sujet de licenciement
  - Monsieur Petitgenêt : démocratie même si tout le monde n'est pas d'accord
  - Il ne faut pas compter sur une embellie budgétaire – la réflexion émane de la commission et de l'exécutif – la position a été amendée pour garder Damien pour le dossier de la voie verte – ça laisse le temps de réorganiser les compétences
  - Pourquoi dialoguer sur un sujet qui concernera le budget 2018 ? : rupture de contrat prévu fin 2017
  - Monsieur Vilminot : un licenciement c'est important – il y a de plus en plus de travail dans le tourisme – il faut réfléchir quand on embauche
  - Monsieur le Président : c'est au Président et au Directeur qu'il revient d'annoncer un licenciement
  - En résumé : ça ne change pas le budget
  - Pour clôturer ce débat relatif à cette fermeture de poste, Monsieur Grillot précise que la décision de mettre fin ce contrat a été repoussée à novembre – que par respect envers

l'agent, il convient de prendre une décision avant fin juin– qu'il n'est pas urgent dans le cadre budgétaire de prendre une décision ce soir

- Monsieur Bardot ramène l'assemblée sur les charges de personnel – notamment une réflexion sur le régime indemnitaire des agents lors de la mise en place du RIFSEEP

- Fiscalité : deuxième grand débat sur la hausse de la fiscalité
- Divergences et questionnements divers sur le budget 2017 et l'avenir de la CC
  - Monsieur Doillon : A-t-on comparé nos taux de fiscalité avec d'autres CC
  - Président : Nous sommes la 4<sup>ème</sup> CC du Département
  - Certaines CC ont conclu un pacte fiscal : le comparatif n'est pas aisé
  - Mme Hageman rappelle que l'augmentation des impôts est liée au refus du pacte fiscal
  - Monsieur Doillon : il faudra avoir une bonne réflexion : comment financer l'existant ? question sur l'emploi – question sur le pacte fiscal
  - Il n'est pas simple de faire un comparatif au niveau de l'emploi – au niveau de la CFE de la CVAE .....
  - Monsieur Désiré : le PLUI est imposé au niveau de la CCHC et non à la CC Terre de Saône
  - Monsieur Grillot rappelle que le PLUI est un outil à utiliser et que cela a un coût (450 000€) que Haute Saône Numérique à un coût de 180 000€ / an que l'OT a un coût de 132 000€/an... un engagement a été pris pour ces dépenses – les dotations de l'Etat baissent chaque année : il y a donc un manque à gagner – il faut assumer
  - Monsieur Gérôme : on vit au dessus de ses moyens
  - Mme Hageman : si on avait voté le pacte fiscal, on sortait la tête de l'eau – c'est le rôle des maires d'expliquer aux concitoyens – Rappel : elle avait déconseillé la fusion des trois CC – du temps de Val de Semouse : il n'y avait pas de problèmes d'argent ! – il faut donc accepter les efforts nécessaires donc la hausse de fiscalité
  - On souligne l'augmentation du personnel (14% de la masse salariale)
  - Il est précisé que pour garder le CIF : il fallait augmenter les impôts
  - Monsieur Grillot indique que les petites communes prenaient une douche froide en cas de pacte fiscal
  - Mme Bathelot félicite l'exécutif d'avoir abandonné des projets d'investissement – précise qu'elle ne votera pas le budget général 2017 pour sa fiscalité
  - Question : la fiscalité est augmentée pour le fonctionnement de la CC ?
  - Monsieur Grillot : le fond de réserve est de 405 000€ - il faudra songer à réduire la voilure !
  - Monsieur Coppola rappelle la suppression de projets communautaires : Services à Vauvillers et crèche de Boulogney
  - Monsieur de Maillard : il ne faut pas voter à l'aveugle – il faut réfléchir aux dépenses de fonctionnement avant de lancer un projet

#### En résumé pour la section investissement :

Conformément aux orientations retenues lors du DOB, les opérations d'investissement suivantes ont été retirées :

- Création d'un multi-accueil à Boulogney
- Mise en place d'une signalétique communautaire
- Aménagement d'une aire de détente avec fauteuils bois
- Création de locaux pour les services communautaires à Vauvillers

Incompréhension – réflexion – sources d'économie ... sont donc des maîtres mots de ces débats et expliquent que le budget primitif général 2017 ainsi que les taux de fiscalité sont adoptés de justesse à la majorité

- **Budget SPANC**

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	189 140,05 €	189 140,05 €
Investissement	13 230,48 €	26 460,96 €

Le budget est voté à la majorité : 52 voix pour – 1 voix contre

Il est rappelé le marché pour les diagnostics ANC : 1100 diagnostics prévus – étalement du programme sur deux années : 2017/2018

Monsieur Doillon constate l'excédent – signale qu'il est par principe contre la politique SPANC

Monsieur Vilminot indique que le règlement sera revu sur le fond et qu'il prévoit de réunir la commission sur ce sujet – il rappelle qu'une campagne de réhabilitation va profiter aux usagers

- **Budget Vergers de Fontenois**

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	48 582,29 €	48 582,29 €
Investissement	126 845,39 €	126 845,39 €

Divers travaux de réfection pour le site dont les roulottes : enveloppe de 30 000€

Le budget est voté à l'unanimité : 53 voix pour

- **Budget Chalets du Lac**

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	71 114,53 €	71 114,53 €
Investissement	83 633,88 €	83 633,88 €

Le budget est voté à l'unanimité : 53 voix pour

- **Budget ZAC de la Combeauté**

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	376 965,27 €	376 965,27 €
Investissement	392 133,23 €	392 133,23 €

Le budget est voté à l'unanimité : 53 voix pour

- **Budget ZAC de Demangevelle**

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	437 991,07 €	437 991,07 €
Investissement	432 646,44 €	432 646,44 €

Le budget est voté à l'unanimité : 53 voix pour

- **Budget ZAC de Conflans sur Lanterne**

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	52 979,53 €	52 979,53 €
Investissement	52 979,53 €	67 777,37 €

Le budget est voté à l'unanimité : 53 voix pour

- **Budget ZAC de Montdoré**

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	39 946,89 €	39 946,89 €
Investissement	39 946,89 €	39 946,89 €

Le budget est voté à l'unanimité : 53 voix pour

- **Désignation délégués SICTOM de Fontenois la Ville**

Titulaire : Dominique LADIER Suppléant : Sandrine MUNIER

Adopté à l'unanimité

- **Modification des indemnités pour les Elus**

Montant des indemnités allouées au Président et aux Vice-présidents de la Communauté de Communes, en se basant sur le nouvel indice terminal en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 : indice 1 022 en lieu et place de l'indice 1 015.

Modification des taux d'indemnité à compter du 13 avril 2017

- Président : 41.15 % de l'indice 1022 ( au lieu de 48.75% )
- Vice-président : 17.40 % de l'indice 1022 ( au lieu de 20.63% )

- **Vente de terrains et bâtiments lieu-dit : Les Noires Terres**

Les membres du Conseil Communautaire votent à l'unanimité la cession suivante pour un prix de vente de 30 000€ :

Acquéreur : Monsieur Ghislain Jacquey (SARL Bois de la Lanterne), siège social 6 rue de la Cornée à Conflans-sur-Lanterne

Vente de la parcelle cadastrale ZD41 d'une surface de 10 780m<sup>2</sup> comprenant :

Un hangar d'une surface d'environ 215m<sup>2</sup> dont une partie est constitué d'un vestiaire, des WC, un réfectoire. Toit en fibrociment - Un hangar d'environ 210m<sup>2</sup> ouvert sur un côté utilisé auparavant pour stocker le sel. Toit en fibrociment - Un chalet à usage de remise d'environ 15m<sup>2</sup> - Un quai de chargement et une plateforme de stockage.

- **Vente d'un ensemble immobilier à Fougerolles**

Les membres du Conseil Communautaire votent à l'unanimité la vente de 2 logements à Fougerolles pour lesquels aucun projet de réhabilitation ou de transformation n'est prévu. Un particulier souhaite y développer un programme de deux logements locatifs après une rénovation intégrale de l'ensemble. La vente est donc validée pour un montant de 24 000€ à Monsieur DUNAND Dominique domicilié à Fougerolles

- **Convention d'objectifs OT Luxeuil les Bains – Vosges du Sud**

Les membres du Conseil communautaire, à l'unanimité, approuvent la convention d'objectif pour la période 2017-2019, confirment la subvention de 132 000 € pour l'année 2017 et autorisent Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier

- **Lancement d'une consultation pour la réalisation de diagnostics ANC**

Les membres du Conseil Communautaire approuvent à 52 voix pour et 1 abstention le lancement d'une consultation relative à la réalisation d'environ 880 diagnostics ANC pour le compte du SPANC dans le cadre d'une procédure MAPA inférieure à 90 000 € HT et autorisent Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

**- Modification des statuts (compétence urbanisme)**

Les membres du Conseil Communautaire à l'unanimité approuvent la modification statutaire suivante et autorisent Monsieur le Président à signer tout document afférent à ce dossier :

La compétence définie au premier paragraphe de la partie « compétences obligatoires – paragraphe A 1 » des statuts approuvés par arrêté préfectoral du 16/12/2016, énoncée de la manière suivante :

« *Elaboration, révision et modification d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, et des documents d'urbanisme préexistants* »

Est remplacée par :

« *Elaboration, révisions et modifications d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, de document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale* »

Le reste des statuts demeure inchangé.

**- Nouveau bail avec le SICTOM pour les locaux techniques**

Les membres du Conseil Communautaire approuvent à l'unanimité le nouveau bail et autorisent Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier : SICTOM du Val de Saône - Bail régi par les dispositions du code civil / Durée : 6 ans à compter du 13/04/2017 / Loyer : 6 960 € par an soit 580 € par mois / Possibilité de sous-louer une partie des locaux aux prestataires désignés par le SICTOM du Val de Saône

**- CFE – exonération en faveur des entreprises nouvelles pour les établissements qu'elles ont créés ou repris à une entreprise en difficultés**

Les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité les exonérations suivantes et chargent le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux :

- Cotisation foncière des entreprises, pour les établissements qu'elles ont créés ou repris à une entreprise en difficulté :
  - les entreprises exonérées en application de l'article 44 sexies du code général des impôts pour une durée de 2 ans,
  - les entreprises exonérées en application de l'article 44 septies du code général des impôts pour une durée de 2 ans,
  - les entreprises exonérées en application de l'article 44 quinquies du code général des impôts pour une durée de 2 ans

**- TFB – Exonération en faveur des entreprises nouvelles pour les établissements qu'elles ont créés ou repris à une entreprise en difficulté**

Les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité les exonérations suivantes et chargent le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties, pour les établissements qu'elles ont créés ou repris à une entreprise en difficulté :
  - les entreprises exonérées en application de l'article 44 sexies du code général des impôts pour une durée de 2 ans,
  - les entreprises exonérées en application de l'article 44 septies du code général des impôts pour une durée de 2 ans,
  - les entreprises exonérées en application de l'article 44 quinquies du code général des impôts pour une durée de 2 ans

Monsieur Désiré précise qu'à compter du 01 juillet 2017, le territoire communautaire est placé en ZZR ( Zone de revitalisation rurale permettant aux entreprises qui souhaitent s'implanter sur le territoire de bénéficier d'exonérations fiscales sous certaines conditions et ce à compter du 02 juillet 2017 ) : petit aparté envers Mme Hageman : Monsieur Désiré fait constater que le territoire de la CCHC passe en ZRR grâce aux anciennes CC Saône et Cône et les Belles Sources

Monsieur Bardot indique qu'il va proposer à son conseil municipal de renouveler la délibération visant à l'exonération de la TF ( la précédente datant de février 2015 pour une durée de deux ans)

Fin de séance

